

Examen-concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement secondaire

Epreuves de classement – Modalités

Spécialité : Histoire

Concours de recrutement dans la spécialité : Histoire

En histoire, le concours de recrutement comporte les épreuves de classement suivantes :

1) Deux épreuves écrites :

1. Une épreuve écrite portant soit sur l'époque ancienne, soit sur l'époque médiévale, à rédiger en langue allemande.

L'épreuve, d'une durée de quatre heures, est dotée du coefficient 1.

2. Une épreuve écrite portant soit sur l'époque moderne, soit sur l'époque contemporaine, à rédiger en langue française.

L'épreuve, d'une durée de quatre heures, est dotée du coefficient 1. Genre des épreuves : dissertation historique.

2) Deux épreuves orales

Les deux épreuves orales ont lieu sous la forme d'exposés portant sur un ensemble documentaire. Elles couvrent les époques qui n'ont pas été examinées lors des épreuves écrites.

1. Le premier exposé se fera en allemand pour les époques ancienne ou médiévale.
2. Le deuxième exposé se fera en français pour les époques moderne et contemporaine.

Les deux épreuves, d'une durée de deux heures pour la préparation et de 20 minutes pour la présentation, sont dotées chacune du coefficient 1.

Aucun moyen auxiliaire n'est autorisé aux épreuves écrites et orales.

Concours de Recrutement en Histoire

Épreuves écrites (dissertation historique)

Histoire médiévale : «Das Zeitalter der Karolinger (751-911).»

Histoire contemporaine : «L'Allemagne nazie (1933-1939).»

Épreuves orales (ensemble documentaire)

Histoire ancienne : «Frauen in der griechischen und römischen Antike.»

Histoire moderne : «Les Lumières : idées nouvelles et contestations de l'ordre établi en Europe (17^{ème} – 18^{ème} siècle).